

NORME INTERNATIONALE 3809

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle de lime, obtenue par expression du fruit entier

Oil of lime (obtained by expression of the whole fruit)

Première édition — 1976-08-15

CDU 668.526.476.001.4

Réf. n° : ISO 3809-1976 (F)

Descripteurs : huile essentielle, lime (fruit), spécification de matière, propriété physique, propriété optique, propriété chimique, propriété organoleptique.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3809 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux Comités Membres en mai 1975.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Thaïlande
Belgique	Italie	Turquie
Canada	Pays-Bas	Yougoslavie
Espagne	Portugal	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Huile essentielle de lime, (obtenue par expression du fruit entier)

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de lime (obtenue par expression du fruit entier), destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO/R 280, *Détermination de l'indice de réfraction des huiles essentielles.*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*¹⁾

ISO 1279, *Huiles essentielles — Détermination de la teneur en constituants carbonylés — Méthode au chlorure d'hydroxylammonium.*

ISO 4715, *Huiles essentielles — Détermination du résidu d'évaporation.*²⁾

3 DÉFINITION

huile essentielle de lime (obtenue par expression du fruit entier) : Huile essentielle extraite sans chauffage, par centrifugation des jus de broyage des fruits entiers de *Citrus aurantifolia* (Christmann) Swingle, type mexicain.

4 SPÉCIFICATIONS

4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide.

4.2 Couleur

De jaune à jaune verdâtre.

4.3 Odeur

Caractéristique, puissante, rappelant celle du citron.

4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,874

Maximum : 0,882

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,482 0

Maximum : 1,486 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre + 35° et + 40°.

4.7 Teneur en constituants carbonylés, exprimés en citral

Minimum : 4,5 %

Maximum : 9,0 %

4.8 Résidu d'évaporation

Minimum : 8,0 %

Maximum : 13,5 %

5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml.

6 MÉTHODES D'ESSAI

6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir ISO/R 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir ISO/R 280.

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 592-1967.)

2) En préparation.